



Paris, le 31 juillet 2024

OBJET : Autorisation de diffusion d'émissions en public dans le cadre d'un événement

Madame,

En réponse à la demande que vous avez formulée au nom de la **Compagnie 2b2b** et de **Archipel 440**, je vous confirme l'accord de Radio France quant à la diffusion des programmes de France Culture listés ci-après dans le cadre de l'événement décrit ci-dessous, et donc à l'association de l'image et de la marque de la chaîne France Culture avec celle de cet événement, et ce aux conditions ci-après définies.

La présente autorisation est consentie dans le seul cadre de l'utilisation visée ci-après, aux fins de diffusion publique in situ des émissions listées ci-dessous (ci-après dénommées « les Emissions »).

1) Description du projet

La présente autorisation concerne l'événement suivant :

- **Date de l'événement** : des 4 au 9 novembre 2024.
- **Description de l'événement et conditions de diffusion de l'Emission** : Diffusion publique dans le cadre de la première édition du Festival (de) OUF !, festival de danse contemporaine itinérant dans la ville de Forcalquier – Alpes-de-Haute-Provence.
- **Nom et adresse des lieux de diffusion de l'Emission** : Forcalquier – 04300 :
 - o La Médiathèque Intercommunale
 - o La librairie La Carline
 - o La boulangerie La Source
 - o La pizzeria Le Pichautome
 - o La Maison des Métiers du Livre
 - o Le Cinéma Le Bourguet
 - o L'Ecole Intercommunale de Musique et de Danse
 - o La Résidence inclusive Les Amalias

Description des Emissions :

Emission n°1 :

- **Nom de l'Emission** : « *Par les temps qui courent – Boris Charmatz : La danse est le médium qui permet de réfléchir à comment vivre ensemble* »
- **Date de diffusion de l'Emission** : le 7 janvier 2021
- **Durée** : 43 minutes
- **Production** : Marie Richeux
- **Réalisation** : Jean Christophe Francis

Emission n°2 :

- **Nom de l'Emission** : « *Le Journal de la philo – Danser, une philosophie* »
- **Date de diffusion de l'Emission** : le 4 juin 2018
- **Durée** : 5 minutes
- **Production** : Géraldine Mosna-Savoye

Emission n°3 :

- **Nom de l'Emission : « *Angelin Preljocaj, le danseur et son double* »**
- **Date de diffusion de l'Emission : du 22 au 26 janvier 2024**
- **Durée des épisodes : 29 minutes**
- **Production : Caroline Broué**
- **Réalisation : Guillaume Baldy**

2) Périmètre de l'autorisation consentie

La présente autorisation vous est consentie par Radio France dans les conditions suivantes :

- A titre non exclusif,
- Diffusion unique aux dates suivantes : des 4 au 9 novembre 2024,
- Territoire : France

Les Emissions seront diffusées en public lors d'une séance d'écoute en public, et ce sans possibilité de téléchargement.

Cette autorisation est consentie au titre des droits voisins de producteurs de phonogrammes et d'entreprise de communication audiovisuelle dont elle est titulaire.

Cette autorisation ne concerne donc pas les droits des autres personnes ou portant sur des éléments sonores (notamment musicaux) que l'Emission pourrait contenir et pour lesquels il vous appartiendra, le cas échéant, d'obtenir les accords et de vous acquitter des éventuelles rémunérations complémentaires qu'ils nécessiteraient auprès de leurs ayant droits (auteur(s), invité(s), interprète(s), éditeur(s), producteur(s), société(s) de gestion collective, etc.).

A cet effet, vous trouverez en Annexe de la présente autorisation, les coordonnées de ces personnes qui pourraient vous être utiles dans vos démarches.

Vous êtes seul responsable de ces démarches complémentaires ainsi que de l'exploitation que vous pourrez faire des Emissions qui ne respecterait pas les termes de la présente autorisation. Vous garantissez Radio France contre tout recours de tiers à ce titre et la tenez quitte et indemne de tous frais pouvant en résulter (y compris les honoraires d'avocats et indemnités transactionnelles).

1) Conditions financières

A titre exceptionnel, et compte tenu des spécificités de l'événement décrit ci-dessus à l'occasion duquel les Emissions seront diffusées, la présente autorisation est consentie à titre gracieux.

2) Crédits

A l'occasion de la diffusion des Emissions lors de l'événement décrit à l'article 1, devront être indiquées les mentions obligatoires suivantes :

**Par les temps qui courent / Production : France Culture
Boris Charmatz : La danse est le médium qui permet de réfléchir à comment vivre ensemble / Un
programme de Marie Richeux et une réalisation de Jean Christophe Francis,
diffusé sur France Culture le 7 janvier 2021
Et disponible sur franceculture.fr et l'application Radio France**

**Le Journal de la philo / Production : France Culture
Danser, une philosophie / Un programme de Géraldine Mosna-Savoie,
diffusé sur France Culture le 4 juin 2018
Et disponible sur franceculture.fr et l'application Radio France**

**A voix nue / Production : France Culture
Angelin Preljocaj, le danseur et son double / Un programme de Caroline Broué et une réalisation de
Guillaume Baldy, diffusé sur France Culture du 22 au 26 janvier 2024
Et disponible sur franceculture.fr et l'application Radio France**

Ces mentions ainsi que le logo de France Culture, devront figurer sur tous supports projetés ou diffusés en caractères suffisamment visibles et lisibles sur place, et ce dans un commun accord avec France Culture.

De façon générale, vous garantisiez Radio France que l'utilisation des Emissions ne fera apparaître aucune attitude négative ou critique susceptible de porter préjudice à France Culture, à Radio France, à ses personnels ou à l'un quelconque des intervenants des Emissions retenues.

De même, vous vous engagez à respecter l'intégrité des Emissions et notamment à ne pas modifier ou altérer les contributions de nos salariés et des éventuels autres intervenants.

Si ces conditions vous agréent, je vous demanderai de bien vouloir me retourner un exemplaire de ce courrier, revêtu de votre signature, précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé, bon pour accord ».

En vous remerciant pour l'intérêt que vous portez à France Culture, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sincères salutations.

En deux exemplaires originaux,

**Pour Radio France
Madame Rachida Ammeda
Responsable RH de France Culture**

Pour Archipel 440 et la Compagnie 2b2b

ANNEXE

COORDONNEES DES AYANT DROITS DES AUTRES ELEMENTS POUVANT FIGURER DANS L'EMISSION

SACEM :

Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique
225 av. Charles de Gaulle
92528 Neuilly-sur-Seine Cedex
Tel. : +33 (01) 47 15 47 15
Site Internet : www.sacem.fr

SDRM

Société pour l'administration du droit de reproduction mécanique des auteurs, compositeurs et éditeur
225 av. Charles de Gaulle
92528 Neuilly-sur-Seine Cedex

SCAM :

Société civile des auteurs multimédia
5, avenue Vélasquez,
75008 Paris
Tel. : +33 (01) 56 69 58 58
Site Internet : www.scam.fr

SACD :

Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques
11 Bis Rue Ballu
75442 Paris Cedex 09
Tél. : +33 (01) 40 23 44 44
Site Internet : www.sacd.fr

Cette liste a été établie par France Culture pour faciliter vos démarches à partir des éléments qu'il lui a été possible de recueillir, elle n'est pas nécessairement exhaustive. Il vous appartient en tout état de cause de la compléter conformément à la lettre.